

COMMENT JE PEUX M'INVESTIR ? EN TANT QU'ÉLU LOCAL



En participant aux instances du Parc, comme les commissions thématiques ouvertes à tous



En participant aux événements du Parc : fête du Parc, inaugurations, sorties de terrain...



En relayant l'information

Après de mes collègues élus et des habitants, via le bulletin municipal et/ou sur internet.



En favorisant la mise en œuvre d'actions exemplaires dans la commune ou intercommunalité avec l'aide de l'équipe du Parc : commande d'arbres et d'arbustes via l'opération Plantons le décor, aménagements pour l'accueil de la faune sauvage dans les bâtiments communaux, installation d'une chaudière bois énergie, introduction de produits locaux et/ou bio à la cantine scolaire....

En devenant Délégué du Parc

J'assure le lien entre le Syndicat mixte du Parc et ma collectivité.

Côté Parc, je participe à la vie du Syndicat mixte, prend part aux décisions.

Côté commune, je suis le moteur de la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Je suis informé de façon privilégiée des actions mises en œuvre par le Syndicat mixte du Parc. Je peux donc facilement m'y inscrire, les relayer au sein de ma commune, auprès du Conseil et plus largement auprès de l'ensemble de la population.



Retrouvez nous sur www.parc-naturel-avesnois.fr

Livret d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois
Numéro ISSN : 2498-1893 - Conception et Conduite d'opération : Espaces naturels régionaux
Éditeur : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - Coordination : Espaces naturels régionaux - Directeur de publication : Guislain Cambier - Directeur de rédaction : Yvon Brunelle - Coordinateur : Hélène Bertaux - Rédaction : Parc naturel régional de l'Avesnois - Conception graphique et mise en page : Elf Communication (Elfride Henniaux) - Réalisation : Parc naturel régional de l'Avesnois.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS EN 6 QUESTIONS



«SPÉCIAL ÉLUS LOCAUX»



QU'EST-CE QUE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS ?



À SAVOIR !

Un Parc naturel régional, est un espace rural habité, classé au niveau national par décret du 1^{er} ministre, pour la grande qualité de son patrimoine naturel, paysager, humain, bâti, culturel...

C'est un territoire d'exception à l'équilibre fragile que les élus locaux, départementaux, régionaux et l'État ont décidé de préserver et de valoriser.

BIO EXPRESS DU PARC DE L'AVESNOIS



CLASSÉ EN 1998
(RENOUVELÉ EN 2010
JUSQU'À 2025)



124 000 HECTARES



140 COMMUNES
157 000 HABITANTS



40%
DE BOCAGE



20%
DE FORÊT



70%
DU TERRITOIRE EN ZNIEFF
(Zones Naturelles d'Intérêt Écologique,
Faunistique et Floristique)

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le Parc abrite :

- 9 700 km de haies
- Un des plus grands massifs forestiers au Nord de Paris
- 2500 km de cours d'eau
- 4 sites Natura 2000
- Des pelouses calcicoles, rares en Région Hauts de France.

UN PROJET COLLECTIF

La charte du Parc naturel régional de l'Avesnois est le projet de développement durable du territoire. Elle a été établie en concertation avec les élus et techniciens, les acteurs associatifs et socio professionnels, les habitants. La Charte du Parc* fixe les objectifs et les mesures à prendre collectivement pour les atteindre. Elle engage l'ensemble de ses signataires : Etat, Région, Département, Communes, EPCI.

*Retrouvez la charte du Parc sur www.parc-naturel-avesnois.fr
(rubrique téléchargement, en pied de page)

C'EST QUI LE PARC ?



DES ELUS

Le Syndicat mixte du Parc rassemble des représentants de l'ensemble des signataires de la Charte du Parc : les communes, les communautés de communes et d'agglomération, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord.



DES TECHNICIENS

L'équipe technique du Parc est, en 2020, composée d'une trentaine de fonctionnaires salariés du Syndicat mixte du Parc ou d'Espaces naturels régionaux*, et d'une vingtaine de CDD financés sur opération. L'équipe est organisée en 4 pôles de compétences :

- Pôle milieu naturel et eau
- Pôle cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme
- Pôle développement économique en milieu rural
- Pôle écocitoyenneté



DES PARTENAIRES

Les élus et techniciens du Parc travaillent au quotidien avec les services de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, les chambres consulaires, les acteurs associatifs et socio professionnels, les habitants et usagers...

Le rôle du Parc n'est pas de contraindre mais de convaincre, pour cela le Parc joue un rôle d'animateur sur le territoire afin de chercher des solutions et d'aider à la concrétisation des projets.

QUE FAIT LE PARC ?



1

La protection, la gestion et la restauration du patrimoine naturel, culturel et paysager



2

L'aménagement du territoire



3

Le développement économique et social



4

L'accueil, l'éducation et l'information



5

L'expérimentation, l'innovation

QUELQUES EXEMPLES A L'ECHELLE DU PARC :

- 152 agriculteurs convertis en bio pour une eau de qualité
- 49 chaudières bois énergie installées pour sauver le bocage
- 3.8 millions d'euros mobilisés pour soutenir l'esprit d'entreprendre (programme Leader)
- 80 sites aménagés pour l'accueil de la biodiversité
- 223 569 arbres et arbustes plantés
- 6 800 km de haies classés dans le cadre des documents d'urbanisme

A L'ECHELLE D'UNE COMMUNE

Le Parc accompagne les élus pour :

- Préserver le linéaire de haie de leur commune ou intercommunalité
- Améliorer le cadre de vie des habitants, via des plantations d'arbres et d'arbustes d'essences locales
- Accueillir la biodiversité dans les bâtiments communaux et améliorer leur efficacité énergétique
- Sensibiliser les enfants de l'école à la nature et au développement durable
- Introduire des produits bio et/ou locaux à la cantine scolaire
- Réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion
- Animer la vie locale par le prêt de matériel (stands, expositions itinérantes...)
- Valoriser le patrimoine local via des sorties nature, des itinéraires de randonnée
- Et bien d'autres choses encore...



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



L'ORGANE DELIBERANT DU SYNDICAT MIXTE EST LE COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical vote le budget annuel, le programme d'actions qui sera mis en œuvre par l'équipe technique du Parc et délibère sur toutes les décisions qui intéressent le fonctionnement du Syndicat mixte. Il compte 44 membres répartis en 3 collèges :

- 11 élus de la Région Hauts-de-France
- 11 élus du Conseil Départemental du Nord
- 22 élus du Territoire (11 représentants des communes et 11 des intercommunalités)

LE BUREAU

Il compte 16 membres, élus parmi les membres du Comité Syndical. Le Bureau délibère sur les questions pour lesquelles il a reçu délégation spéciale du Comité Syndical. Il prépare les Comités Syndicaux.



LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Elles sont au nombre de cinq et sont des lieux d'information et d'échange entre élus, partenaires et techniciens. Elles sont force de propositions auprès du Comité Syndical. Elles contribuent à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes d'actions du Parc.

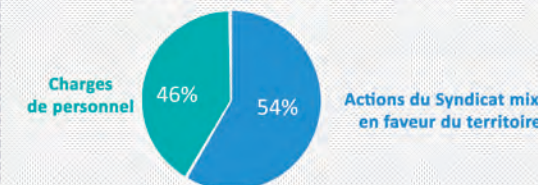
- Développement économique en milieu rural
- Gestion et préservation du patrimoine naturel et de l'eau
- Agriculture
- Aménagement, patrimoine bâti et urbanisme
- Eco citoyenneté

COMBIEN ÇA COUTE ?

En 2020, le budget du Syndicat mixte du Parc est d'environ 3 000 000 €

AU NIVEAU DES DEPENSES

- Environ 2 700 000 € de dépenses de fonctionnement



- Environ 300 000 € de dépenses d'investissement

- pour le patrimoine naturel et l'eau : environ 1 040 000 €
- pour le cadre de vie et l'urbanisme : environ 55 000 €
- pour l'éducation à l'environnement et la transition énergétique : environ 280 000 €
- pour le développement économique rural : environ 550 000 €
- pour l'administration : environ 500 000 €
- pour la gestion des bases de données et l'évaluation : environ 78 000 €

AU NIVEAU DES RECETTES

- les recettes statutaires, issues des cotisations des membres du Syndicat mixte



1,20 € / habitant pour les communes soit environ 205 000 €



0.61 € / habitant pour les EPCI soit environ 145 000 €



environ 350 000 €



environ 295 000 €

→ Soit environ 995 000 € de recettes statutaires

- Les autres recettes, issues de demande de subvention pour des opérations spécifiques, sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Union européenne, de l'Agence de l'eau, de l'Ademe...

A cela, il faut ajouter les moyens humains mis à disposition par Espaces naturels régionaux (ENRx) au Syndicat Mixte du Parc soit 16 agents pour un équivalent d'environ 1 300 000 €.

*ENRx, une force d'ingénierie en mission dans le Parc

Soutenu par la Région Hauts de France, Enrx fédère les Parcs naturels régionaux du Nord et du Pas de Calais. Le Parc de l'Avesnois est membre d'ENRx, trois élus du Parc y siègent. A ce titre le Parc compte dans son équipe 16 agents, salariés d'ENRx. Les activités du Parc de l'Avesnois sont également renforcées par l'équipe régionale d'ENRx, basée à Lille (siège) et à Villeneuve d'Ascq (Centre régional de ressources génétiques-CRRG). Cette équipe transversale apporte au Parc une assistance administrative, juridique et technique comme pour l'opération Plantons le décor par exemple.